

Département
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté
en exercice : 39

EFFECTIF LEGAL : 39

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 12.05.2026
Convocations faites
Les 22.04.2026 et 29.04.2026

Délibération
N°2026-05-049 Bis

Annule et remplace la
délibération n°049 :
Commission de Délégation
de Service Public (CDSP) :
fixation des conditions de
dépôt des listes

ARRÊTÉ n° 2025-670 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 06.10.2025

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 05 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, et le mardi cinq mai à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2026, sous la présidence de Monsieur Mathieu SONNET, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Mmes Valérie D'AMARIO, Marielle SAXE, M. Pascal GILLAUD, Mme Liliane PASSEFORT, M. Dominique BERNIER, Mme Magali CAPLET, MM. Dominique HAMAIDE, Mme Angélique WAUTOT, M. Gérard DELATTE, Mme Jennifer PECHEUX, M. Raphaël SPYT (à partir du point n°2026-05-024), Mme Roseline MADDI, MM. Jean-Claude JACQUEMART, Olivier DIEUDONNE, Mmes Priscillia MAZZA, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Mme Evelyne DEVOUGE-AUDART, M. Cédric JAGIELSKI, Mme Stéphanie CHACEL, M. Romain ZOLTOWLOS, Mme Carole ARIBI, M. Pierre JANIK, Mme Marion JACQUEMIN, MM. Hacı-Durmus DEMIR (à partir du point n°2026-05-025), Jean-Pol DEVRESSE, Mmes Albane WASLET, Isabelle COQUET, M. Philippe RAVIART.

Absents excusés : M. Raphaël SPYT (jusqu'au point n°2026-05-023), Mme Carole AVRIL (pouvoir à Mme Jennifer PECHEUX), M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à Mme Roseline MADDI), M. Bernard DEFORGE (pouvoir à Mme Isabelle BODART), MM. Hacı-Durmus DEMIR (jusqu'au point n°2026-05-024), Christophe LEONARD.

M. Fabien PRIGNON, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu les articles L. 1411-2, L. 1411-5, L. 1414-2 D. 1411-3, D. 1411-4 et D. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) définissant et précisant la composition et le mode d'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP),

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** que les listes de candidature à la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) de la Communauté seront communiquées par mail à l'adresse suivante : president@ardennerivesdemeuse.com, avant le **15 mai 2026 à 18h00** afin de pouvoir élire ses représentants de la CDSP lors du prochain Conseil.

* **approuve** que la Commission de Délégation de Service Public et la Commission de Contrôle Financier (prévue par l'article R.2222-1 du CGCT) soient composées des mêmes membres titulaires, compte tenu de l'étroite corrélation de leurs missions respectives.

Pour extrait conforme

Le Président
Mathieu SONNET



Mathieu SONNET

Mathieu SONNET
2026.06.15 15:57:40 +0200
Ref:11209741-16911051-1-D
Signature numérique
le Président